

Le président

Vu le code de justice administrative, notamment son article R. 611-10 ;

**DECIDE :**

Article 1er : Il est donné délégation aux magistrats de la 6<sup>ème</sup> chambre du tribunal administratif de Rennes dont les noms suivent pour exercer les pouvoirs qui lui sont conférés par le code de justice administrative par les articles :

- R. 611-7
- R. 611-7-1
- R. 611-8-1
- R. 611-8-7
- R. 611-11
- R. 612-3
- R. 612-5
- R. 613-1
- R. 613-1-1
- R. 613-4

M. Pierre LE ROUX, premier conseiller  
Mme Laurence TOURRE, première conseillère  
M. Julien LE BONNIEC, premier conseiller  
Mme Anaïs LE BERRE, première conseillère

Article 2 : La présente décision sera notifiée aux intéressés, à la greffière en chef du tribunal administratif de Rennes, ainsi qu'au greffier de la 6<sup>ème</sup> chambre.

Elle sera affichée dans les locaux du tribunal.

Fait à Rennes, le 25 mars 2026

